Gouvernement du Canada | Government of Canada

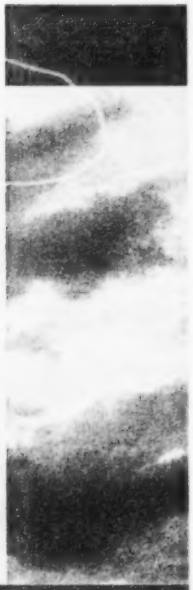

PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE L'OCÉAN DANS L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS

SOMMAIRE

Canada

Références photographiques : Institut océanographique de Bedford

Publié par :
la Direction des océans et de l'habitat
Pêches et Océans Canada
Dartmouth, Nouvelle-Écosse
B2Y 4A2

MPO/2007-1228

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

Cat. No. Fs23-512/2-2007F
ISBN: 978-0-662-73827-5

Imprimé sur papier recyclé

INTRODUCTION

...un engagement commun à travailler ensemble pour nos océans et notre avenir

En 1996, le Canada a adopté la *Loi sur les océans*, une loi importante et progressiste destinée à moderniser la gestion de l'océan. La *Loi sur les océans* est fondée sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et écosystémique et de la collaboration entre les instances gouvernementales et les intervenants.

Jusqu'ici, les utilisations de l'océan ont fait l'objet d'un ensemble disparate de processus de gestion, de réglementation et de planification. Traditionnellement, la gestion a été axée sur une seule industrie à la fois, par exemple sur le secteur pétrolier et gazier, sur celui des pêches ou sur celui de la navigation. Dans la gestion intégrée, on tient compte de l'ensemble des interactions entre les multiples et différents utilisateurs de l'océan et entre les humains et l'environnement.

LE PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE L'OCÉAN DANS L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS

2

Le Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais est un plan stratégique qui représente une orientation à long terme et un engagement pour une gestion intégrée, écosystémique et adaptée de toutes les activités maritimes. Il comprend un ensemble de grands buts, d'objectifs et de stratégies visant une gouvernance concertée et une gestion intégrée, des utilisations humaines viables de l'océan et des écosystèmes sains. Le Plan a été façonné et accepté par les intervenants du secteur maritime, appuyé et entériné par le gouvernement et c'est la premier plan canadien de gestion intégrée établi en vertu de la *Loi sur les océans*.

Le Plan a une portée stratégique et il ne donne pas une description détaillée de toutes les mesures nécessaires pour atteindre ses buts et objectifs. Il vise plutôt à coordonner et améliorer les processus de gestion en place en établissant des liens entre les plans sectoriels et un ensemble convenu de buts et d'objectifs.

LA GESTATION DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE L'OCÉAN DANS L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS : CHRONOLOGIE

1996

Le Canada adopte une nouvelle loi, la *Loi sur les océans*, définissant le cadre de la gestion moderne des océans.

1998

Le ministre des Pêches et des Océans annonce le lancement de l'initiative de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais (GIEP-NE), en tant que projet pilote entrepris en vertu de la *Loi sur les océans*.

1999

2000

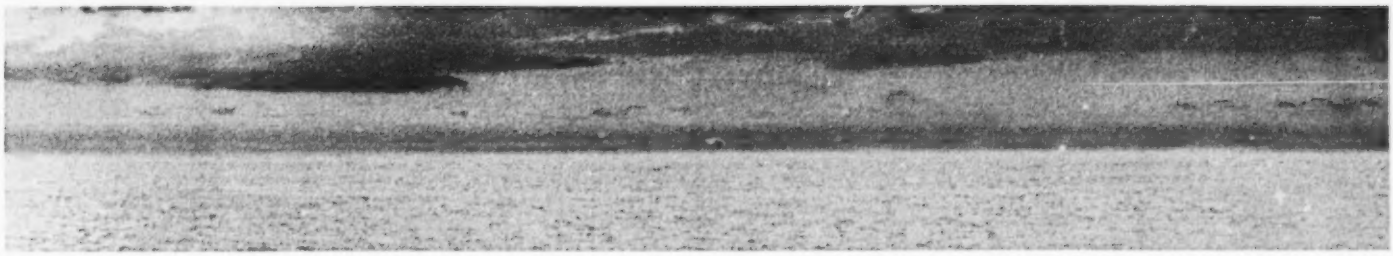

La gestion et la réglementation des utilisations de l'océan fait appel à un grand nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux. Le Plan s'inscrit dans ce contexte d'instances multiples. Les organes de réglementation demeurent responsables de la mise en œuvre des politiques et mesures de gestion relevant de leurs mandats et de leurs domaines de compétence. Toutefois, on compte que les ministères appuieront la mise en œuvre du Plan dans l'exercice de leurs pouvoirs de décision et de gestion.

Le Plan préconise un équilibre viable et réalisable entre toutes les utilisations humaines de l'océan, en même temps que la conservation et l'intégrité du milieu marin. On attend des intervenants du secteur maritime qu'ils cherchent à atteindre ses buts et objectifs dans l'exécution des plans et activités qu'ils entreprennent dans le milieu marin.

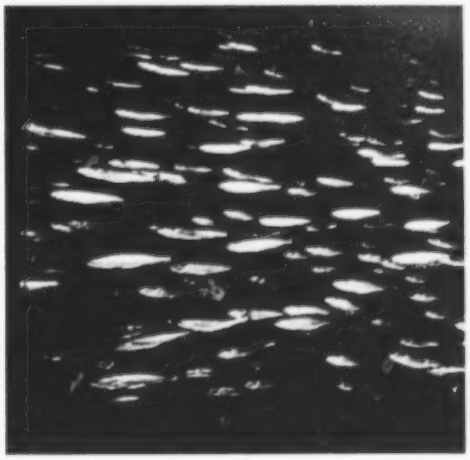

3

2001

Le Groupe de travail fédéral-provincial de la GIEPNE voit le jour. Il s'agit d'un forum intergouvernemental, chargé de coordonner les questions de politique, de gestion et de réglementation.

2002

Le 1er atelier du Forum de la GIEPNE a lieu en février. Il représente l'amorce d'un large dialogue multilatéral sur la gestion intégrée de l'océan.

2003

Le 2e atelier du Forum de la GIEPNE se tient en février. La discussion est axée sur les éléments d'un plan de gestion intégrée de l'océan et sur les exigences associées à une structure de gouvernance concertée.

LA ZONE D'APPLICATION DU PLAN

4

La zone d'application du Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais couvre une superficie de quelque 325 000 kilomètres carrés, soit plus de six fois la grandeur de la province adjacente, la Nouvelle-Écosse. Cette zone a été retenue comme zone de gestion intégrée de l'océan parce qu'on y trouve d'importantes ressources marines, vivantes et non vivantes, ainsi qu'une diversité et une productivité biologiques fortes, et que les utilisations du milieu marin et de ses ressources y sont de plus en plus nombreuses ou y font l'objet d'une concurrence croissante.

Le Plan est axé sur les eaux du large, c'est-à-dire celles qui se situent au-delà de la limite de la mer territoriale (12 milles marins). On a choisi de faire porter initialement le Plan sur les eaux du large pour plusieurs raisons, notamment pour qu'il englobe toute la zone de protection marine du Gully, qui se trouve à environ 200 kilomètres au large, et également pour tenir compte de l'accroissement des utilisations humaines multiples sur le plateau continental et sur son rebord.

Compte tenu du fait que les besoins et les méthodes de gestion applicables aux eaux du large diffèrent à bien des égards de ceux qui concernent les eaux côtières, en particulier pour ce qui est des compétences, des habitudes d'utilisation, des caractéristiques de l'écosystème et des communautés d'intérêt, on a décidé d'opter d'abord pour un processus de planification applicable aux eaux du large. Toutefois, on reste déterminé à élaborer à long terme des initiatives complémentaires de gestion intégrée visant les zones côtières.

ENVIRONNEMENT MARIN

L'est du plateau néo-écossais se caractérise par de vastes bancs peu profonds dans sa partie extérieure et des bassins et bancs plus petits dans son centre et sa partie intérieure. La zone visée par le Plan comprend aussi des parties du glacis et du talus continentaux, traversées par plusieurs canyons sous-marins.

La zone d'application du Plan englobe aussi le Gully, qui est la première zone de protection marine du Canada atlantique. Le Gully est le plus grand canyon sous-marin de l'est de l'Amérique du Nord et il contient une grande diversité d'espèces et d'habitats marins, notamment des coraux d'eau profonde et des baleines à bec communes.

LA GESTATION DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE L'OCÉAN DANS L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS : CHRONOLOGIE

2004

Le Gully, situé au centre de la zone visée par le plan de GIEPNE, devient la deuxième zone de protection marine du Canada en vertu de la *Loi sur les océans*.

2005

Une ébauche du Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais est rendue publique au 3e atelier du Forum de la GIEPNE, en février. L'atelier est axé sur l'examen de cette ébauche et sur les commentaires qu'elle suscite.

En automne, le Comité régional de gestion des océans (CRGO) et le Conseil consultatif des intervenants (CCI) sont mis sur pied. Le CRGO est l'organe de la haute direction des ministères et organismes fédéraux et provinciaux dont les programmes

De nombreuses composantes de l'écosystème de l'est du plateau néo-écossais ont changé par suite des activités humaines et de la variabilité naturelle. En ce qui concerne les espèces, certains groupes d'entre elles prolifèrent, comme les poissons pélagiques et quelques invertébrés benthiques, tandis que d'autres ne se rétablissent pas aussi rapidement qu'on l'aurait cru, en particulier les poissons de fond. Des transformations se sont aussi produites dans l'habitat, dans la température de l'eau et dans la productivité.

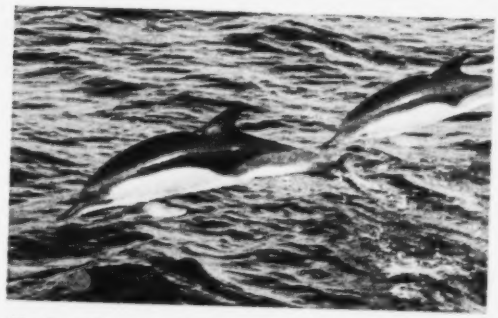

UTILISATIONS HUMAINES

L'est du plateau néo-écossais est le siège de tout un éventail d'activités, comme la pêche, l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, la navigation maritime, les activités de conservation du milieu marin, la recherche, le tourisme et les activités gouvernementales.

Certaines parties de la zone d'application du Plan connaissent des activités relativement intenses ou nombreuses; c'est le cas des zones régulièrement exploitées par les pêcheurs, des zones de production d'hydrocarbures et des zones de grande circulation maritime. D'autres parties demeurent relativement peu ou modérément exploitées. En fait, l'est du plateau néo-écossais se caractérise globalement par un niveau d'activité allant de faible à modéré et par des concentrations d'utilisations multiples.

Il y a aussi des zones qui revêtent une importance particulière pour des utilisateurs ou des groupes d'intérêt donnés. Cette importance peut découler d'une utilisation traditionnelle, d'une ressource particulière ou encore des caractéristiques écologiques ou culturelles de l'endroit. La valeur attribuée à l'accès à de telles zones doit être prise en considération dans la planification et la gestion des utilisations multiples.

touchent le domaine maritime. Le CCI est l'organe représentatif de l'ensemble des secteurs, des communautés d'intérêt et des intervenants du domaine maritime.

2006

Le CCI établit l'ébauche finale du Plan, qui est soumise en juillet aux représentants de l'ensemble des intervenants et des gouvernements, aux fins de discussion.

En novembre, le CCI approuve le Plan. Un mois plus tard, celui-ci est avalisé par le CRGO.

2007-08

Le Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais est rendre public comme premier plan canadien de gestion intégrée établi en vertu de la *Loi sur les océans*.

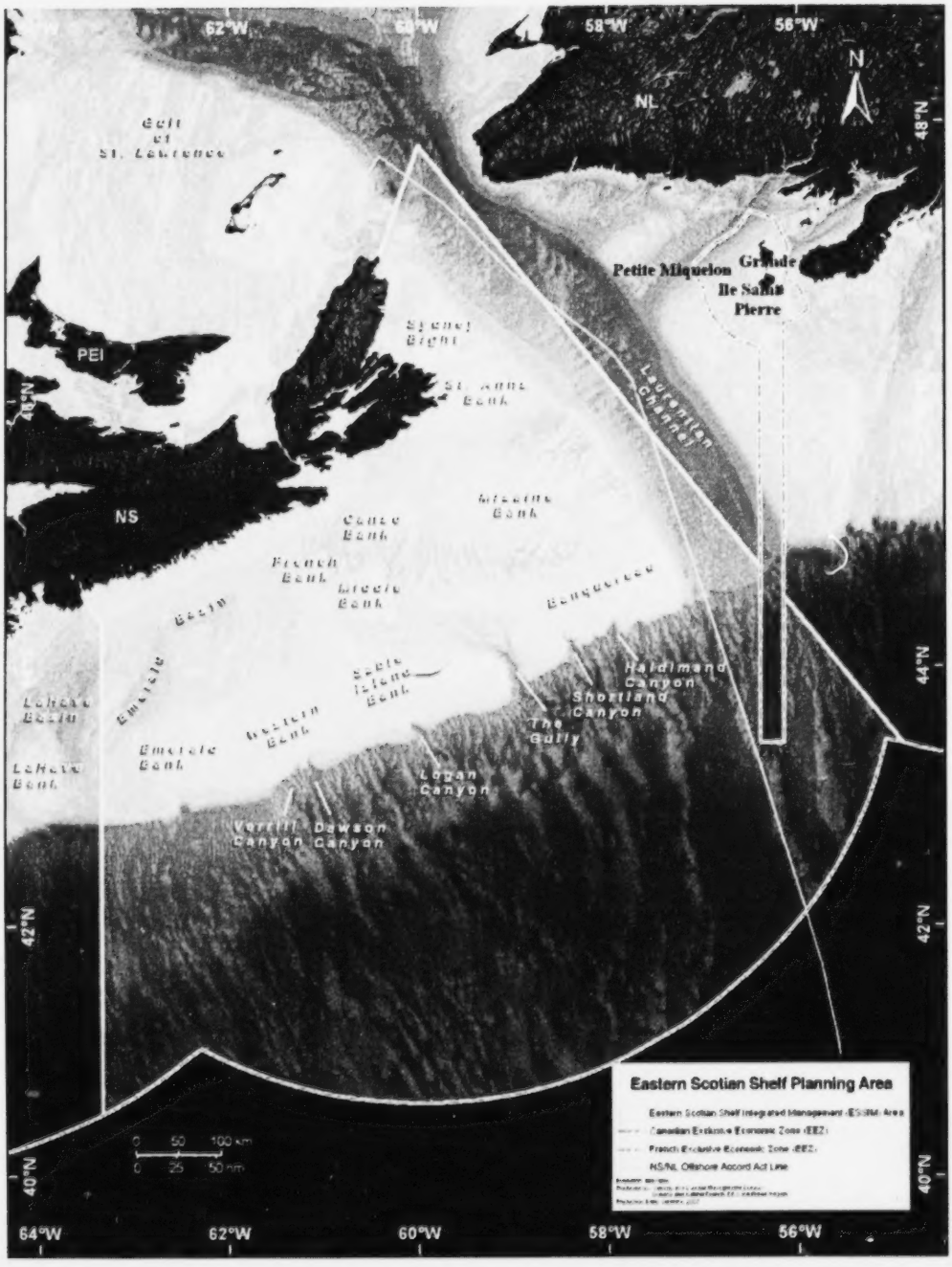
62°W
60°W
58°W
56°W
N
NL
48°N
Gulf of St. Lawrence
Petite Miquelon
Grande Ile Saint Pierre
Sydney Bight
PEI
St. Anns Bank
Laurentian Channel
46°N
NS
Canso Bank
Misaine Bank
French Bank
Misaine Bank
Banquereau
Basin
Emerald Basin
Sable Island Bank
Haldimand Canyon
Shortland Canyon
The Gully
LaHave Basin
Western Bank
Emerald Bank
LaHave Bank
Logan Canyon
Verrill Canyon
Dawson Canyon
44°N
42°N
40°N
64°W
62°W
60°W
58°W
56°W
0 50 100 km
0 25 50 nm
Eastern Scotian Shelf Planning Area
Eastern Scotian Shelf Integrated Management (ESSIM) Area
Canadian Exclusive Economic Zone (EEZ)
French Exclusive Economic Zone (EEZ)
NS/NL Offshore Accord Act Line

UNE VISION POUR L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS

Définir une vision commune est une des plus grandes difficultés qui se posent à tout groupe ou à tout organisme. Pour qu'elle soit acceptable, une vision doit tenir compte des désirs, des besoins et des aspirations de chaque personne qui est partie prenante dans le processus. Dans le cas de l'est du plateau néo-écossais, divers secteurs sont à prendre en considération, comme ceux des pêches commerciales, autochtones et récréatives, les communications par câbles sous-marins, l'exploitation des sources d'énergie extracôtière, la navigation commerciale, la conservation du milieu marin, la surveillance et le développement technologique et le tourisme maritime, ainsi que de nombreuses instances gouvernementales.

Dans bien des cas, les secteurs se disputent l'utilisation du milieu marin et l'accès à celui-ci. Une des grandes réalisations du Plan réside dans le fait que tout cet éventail d'intervenants s'est entendu sur une vision commune pour l'est du plateau néo-écossais :

Des communautés, des économies et des écosystèmes sains et durables, appuyés par une gestion et une gouvernance concertées, intégrées et harmonisées.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Plan repose sur les grands principes suivants :

L'intégration
Le développement durable
La précaution
L'inclusion

La gestion adaptée
La collaboration
La conservation
La gestion écosystémique
La gérance

7

UNE PLANIFICATION CONCERTÉE

Le Plan a été établi dans le cadre d'une approche concertée et multilatérale faisant appel à tous les secteurs et intervenants concernés. Le principe sous-jacent étant qu'un plan élaboré en collaboration sera largement accepté et utilisé par toutes les parties.

Le modèle de planification concertée adopté dans l'initiative de GIEPNE comporte des mécanismes qui permettent aux divers ministères et organismes gouvernementaux de collaborer dans ce qui a trait à la gestion de l'océan. Il comprend aussi un mécanisme grâce auquel les divers secteurs et groupes d'intérêt du domaine maritime peuvent se rencontrer pour discuter de leurs problèmes communs et formuler des avis à l'intention des décideurs gouvernementaux.

Le modèle de planification concertée comporte quatre grandes structures.

LE FORUM DE LA GIEPNE

Le Forum de la GIEPNE est un vaste regroupement de tous les intervenants, qui permet à ces derniers de participer au processus de planification concertée. Ses membres se réunissent tous les deux ans pour donner leur avis et ils sont régulièrement tenus au courant de ce qui se passe par l'intermédiaire de bulletins de nouvelles électroniques et d'information sur le Web.

LE CONSEIL CONSULTATIF DES INTERVENANTS (CCI)

Le Conseil consultatif des intervenants (CCI) est en partie responsable de la direction et de l'orientation à suivre pour mettre en œuvre la vision sur laquelle est axée l'initiative de GIEPNE. Le CCI fonctionne par

Conseil consultatif des intervenants de la GIEPNE : composition actuelle

Gouvernement du Canada	4 membres	Groupes voués à la conservation	3 membres
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	3 membres	Groupes communautaires	2 membres
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	1 membre	Chercheurs universitaires et du secteur privé	2 membres
Offices des hydrocarbures extracôtiers	1 membre	Transports	1 membre
Administrations municipales	2 membres	Télécommunications	1 membre
Autochtones	2 membres	Tourisme	1 membre
Pêches	5 membres	Membres du grand public (proposition, facultatif)	1-2 membres
Pétrole et gaz	2 membres		

Total: 32 membres

Le nombre de représentants de chaque secteur est fondé essentiellement sur la grandeur relative du secteur, sur sa complexité et sur ses liens économiques, sociaux, environnementaux et législatifs avec la zone d'application du Plan. Des représentants du grand public peuvent être nommés par le Bureau de planification de la GIEPNE, en consultation avec les secteurs et groupes concernés.

consensus dans la gérance du Plan et il assure des fonctions de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre de ce dernier.

Le CCI représente l'ensemble des secteurs, des communautés d'intérêt et des intervenants qui œuvrent dans le domaine maritime. Sa composition est équilibrée en fonction de la représentation sectorielle et d'autres critères, tels que la taille, la capacité, l'engagement et les antécédents de chaque groupe considéré.

LES ORGANES GOUVERNEMENTAUX

Les organes gouvernementaux se composent du Groupe de travail fédéral-provincial de la GIEPNE et du Comité régional de gestion de l'océan.

Groupe de travail fédéral-provincial de la GIEPNE

Le Groupe de travail fédéral-provincial de la GIEPNE est une tribune intergouvernementale chargée de la coordination des politiques, de la gestion, des activités et de la réglementation concernant l'initiative de GIEPNE. Il se compose de représentants de plus d'une vingtaine de ministères, d'organismes et de conseils qui œuvrent dans le domaine maritime.

Comité régional de gestion de l'océan (CRGO)

Le Comité régional de gestion de l'océan (CRGO) est la tribune de la haute direction des ministères et organismes fédéraux et provinciaux dont les programmes comprennent des activités maritimes. Son rôle consiste à formuler des avis et des recommandations aux instances décisionnelles et aux ministères, organismes et conseils compétents.

LE BUREAU DE PLANIFICATION DE LA GIEPNE

Le Bureau de planification de la GIEPNE, en coopération avec le CCI et les organes gouvernementaux, contribue à la direction et à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan. Il est logé à la Division de la gestion côtière et des océans (DGCO) de Pêches et Océans Canada à l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

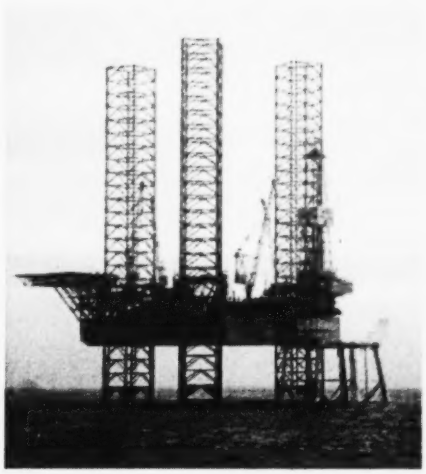

UN CADRE DE GESTION PAR OBJECTIFS

10

La gestion par objectifs est une méthode utilisée dans le monde entier par des groupes qui doivent poursuivre des objectifs complexes, vastes et parfois concurrents. C'est une méthode de gestion axée sur les résultats et qui permet de les mesurer et de les évaluer.

Un cadre de gestion par objectifs comporte des grands buts, qui s'appuient sur des objectifs plus précis à l'égard desquels on fixe des indicateurs et cibles et on établit des stratégies de gestion connexes, dont les résultats sont mesurés. Chaque grand but est présenté sous forme d'énoncé de résultat attendu. Les objectifs sont ce que nous souhaitons qu'il soit fait pour atteindre nos buts, tandis que les stratégies représentent la voie à suivre pour parvenir à nos objectifs. Les mesures à prendre, les échéanciers et les ressources nécessaires sont décrits dans le plan d'action et le processus de mise en œuvre connexes.

Le milieu marin se caractérise par des systèmes complexes et dynamiques. Compte tenu de notre connaissance actuelle du plateau néo-écossais et de sa dynamique, nous sommes conscients qu'il y a certaines difficultés et certaines limites dans ce que nous pouvons accomplir par l'intermédiaire du Plan. De la même manière, nous sommes conscients du fait que le Plan peut avoir une certaine influence sur divers facteurs économiques, sociaux et de gouvernance, qui sont pour beaucoup externes au processus de planification.

Les buts, objectifs et stratégies du Plan sont l'expression de ce que nous cherchons à accomplir par la gestion intégrée et écosystémique de l'océan à long terme. Le Plan est un document évolutif fondé sur la meilleure information dont disposaient les gens qui l'ont élaboré. Au fur et à mesure que notre connaissance du système s'améliorera et que les circonstances changeront, les objectifs seront adaptés à ces changements.

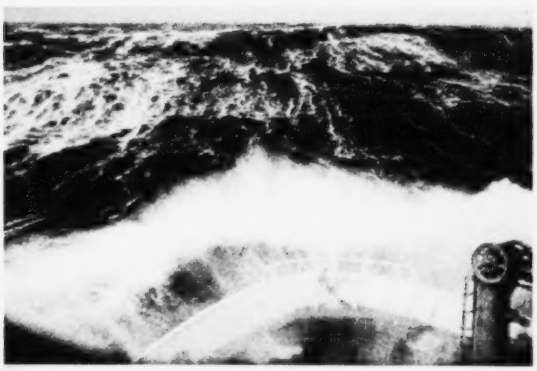

BUTS ET OBJECTIFS

Le Plan vise à offrir une base commune d'engagement et d'action pour l'utilisation durable, la conservation du milieu marin et la gestion intégrée de l'océan. Pour y parvenir, il s'articule autour de trois grands buts : une gouvernance concertée et une gestion intégrée, des utilisations humaines viables et des écosystèmes sains, comme l'illustre l'encadré ci-dessous.

Des objectifs ont été établis pour chacun des grands buts. Ces objectifs sont axés sur un ensemble d'éléments principaux qui décrivent plus précisément ce qu'on cherche à accomplir.

GOUVERNANCE CONCERTÉE ET GESTION INTÉGRÉE

La gouvernance concertée et la gestion intégrée créent les conditions propices à la réalisation des autres buts que sont des utilisations humaines viables et des écosystèmes sains. Ce grand but est divisé en deux éléments principaux, soit la gestion intégrée, d'une part, et l'information et la connaissance, d'autre part.

L'élément de gestion intégrée vise à apporter une approche plus inclusive, concertée et horizontale dans la gestion des utilisations et des ressources du milieu marin. Les objectifs connexes comprennent la mise en place de nouvelles structures de gouvernance, le respect de toutes les obligations juridique et la promotion de la conformité et de l'obligation de rendre compte parmi les utilisateurs et les organes de réglementation.

Les objectifs relevant de l'élément information et connaissance sont axés sur la nécessité d'une base solide de données scientifiques et de connaissances pour appuyer les décisions de gestion. Ils font aussi ressortir l'importance d'établir de bons mécanismes de partage de l'information et de communication entre les intervenants et les décideurs.

UTILISATIONS HUMAINES VIABLES

En matière d'utilisations humaines viables, le but visé est de faire en sorte que les générations actuelles et futures continuent de tirer parti de l'océan et de ses ressources, et d'y avoir accès. Les deux éléments interreliés de ce but sont le bien-être social et culturel et le bien-être économique.

L'élément bien-être social et culturel est axé surtout sur des communautés viables et des relations humaines saines avec l'océan. Les objectifs relevant de cet élément font ressortir la nécessité pour les

UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE ET UNE GESTION INTÉGRÉE

- Bons processus et structures de gouvernance.
- Capacité parmi les intervenants.
- Connaissance à l'appui de la gestion intégrée.

DES UTILISATIONS HUMAINES VIABLES

- Utilisations viables du point de vue écologique de l'espace et des ressources du milieu marin.
- Bien-être économique et communautés viables.

DES ÉCOSYSTÈMES SAINS

- Écosystèmes résilients et productifs, comportant une diversité d'habitats, de communautés d'espèces et de populations.
- Bonne qualité du milieu marin, propice au fonctionnement de l'écosystème.

communautés côtières d'avoir des possibilités équitables d'accéder à l'océan et d'en tirer parti pour assurer leur subsistance de manière viable.

Cet élément tient compte également du fait que les utilisations humaines viables reposent sur l'existence d'une zone océanique sûre et saine pour les gens qui en tirent leur subsistance ou des avantages récréatifs ou encore qui consomment les produits de la mer.

L'élément bien-être économique porte sur les avantages économiques associés aux ressources océaniques, y compris aux ressources renouvelables et non renouvelables qu'on trouve dans l'océan, à la surface de celui-ci, sur le plancher océanique ou dans le sous-sol marin (p. ex. poissons, pétrole et gaz). Cet élément comprend aussi les avantages provenant des infrastructures placées dans l'océan (p. ex. les câbles sous-marins) et des autres activités du domaine maritime (p. ex. les croisières et la navigation commerciale).

ÉCOSYSTÈMES SAINS

En matière d'écosystèmes sains, le but recherché est de faire en sorte que la structure, le fonctionnement et la qualité environnementale des écosystèmes marins associés au plateau néo-écossais ne soient pas compromis par notre gestion et notre utilisation. Ce but s'articule autour de trois thèmes interreliés, soit la biodiversité, la productivité et la qualité du milieu marin, chaque thème comprenant un ensemble d'éléments plus spécifiques et d'objectifs connexes.

Les objectifs se rapportant à la biodiversité visent la conservation des composantes de l'écosystème qui appuient une diversité de communautés, d'assemblages, d'espèces et de populations. Cela signifie que les activités humaines ne devraient entraîner aucune perte de communautés, d'espèces ou de populations.

Dans les objectifs de productivité, on cherche à établir de bonnes conditions pour les éléments que sont la productivité primaire et secondaire, la structure trophique et la production de la population. L'intention générale est de faire en sorte que l'activité humaine n'entraîne pas de modifications inacceptables de ces grands moteurs du fonctionnement de l'écosystème.

Les objectifs sur la qualité du milieu marin visent à préserver les éléments physiques et chimiques de ce milieu, ainsi que ceux qui touchent à l'habitat des écosystèmes marins. Il s'agit de voir à ce que la qualité de l'environnement soit capable de soutenir la croissance et la bonne santé des organismes marins.

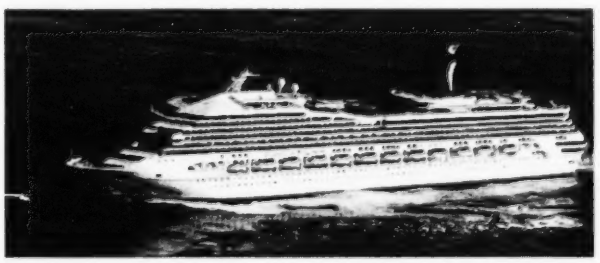

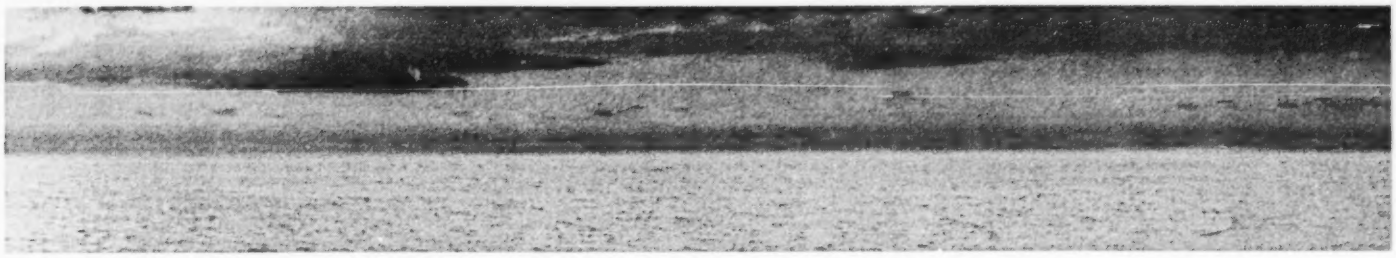

LES STRATÉGIES DE GESTION

Le Plan définit une série de stratégies de gestion en vue d'atteindre les objectifs établis en matière d'écosystèmes sains, d'utilisations humaines viables ainsi que de gouvernance concertée et de gestion intégrée. Chaque stratégie représente une série générale d'activités qui seront entreprises pour atteindre un ou plusieurs objectifs.

Les stratégies incitent à recourir à divers outils et façons de procéder pour parvenir à un bon nombre des objectifs, comme l'établissement de cartes des utilisations du milieu marin et l'appui décisionnel concernant l'utilisation de l'espace, la classification et la modélisation des écosystèmes, et l'adoption par l'industrie de pratiques exemplaires et de programmes de gérance. Dans certains cas, il suffira, pour atteindre l'objectif visé, de poursuivre ou d'améliorer les programmes et initiatives déjà en place. Dans d'autres cas, des activités et programmes entièrement nouveaux seront nécessaires.

Le Plan ne contient pas de renseignements détaillés sur les mesures précises qui devront être prises dans le cadre de chaque stratégie ou sur les organisations qui s'en chargeront. Des précisions sur les mesures de gestion, sur les échéanciers et les indicateurs connexes ainsi que sur les organisations qui en prendront l'initiative seront données tout au long du processus de planification qui servira à mettre en œuvre le Plan. Dans de nombreux cas, il appartiendra à chaque secteur d'élaborer et de prendre des mesures pour appuyer le Plan. Toutefois, le processus de planification servira aussi à cerner les lacunes et les besoins en matière d'action concertée et de nouvelles mesures.

CARTES DES UTILISATIONS DES OCÉANS : UN OUTIL DÉCISIONNEL

Il est essentiel pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée de comprendre les tendances spatiales et temporelles de l'écosystème et des activités humaines. Le Bureau de planification de la GIEPNE a donc entrepris un grand projet pour élaborer un outil d'appui décisionnel concernant la gestion des utilisations multiples de l'océan sur le plateau néo-écossais. La première phase de ce projet était axée sur l'établissement d'un atlas fondé sur le SIG, illustrant l'emplacement et l'étendue des grandes activités humaines et des zones de gestion et des interventions connexes dans la région. Les zones importantes pour diverses activités ayant cours dans l'océan seront caractérisées lors d'une phase subséquente, qui comprendra aussi l'intégration de renseignements écologiques. Cet atlas et sa base de données sous-jacente formeront un élément essentiel du cadre spatio-temporel d'évaluation des risques associés à un éventail d'activités humaines, y compris les incidences écosystémiques et les interactions entre les activités des divers secteurs. Le projet a pour but d'appuyer la planification, la gestion et la prise de décisions régionales visant l'océan, notamment le processus de planification applicable à l'est du plateau néo-écossais et la zone de protection marine du Gully. L'élaboration d'analyses de prototypes en découlant sera axée sur les besoins prioritaires de gestion dans la région.

La production de cet outil d'évaluation géospatial a été reconnue dans le Plan comme étant une activité essentielle d'appui aux multiples utilisations de l'océan et de gestion écosystémique du milieu marin.

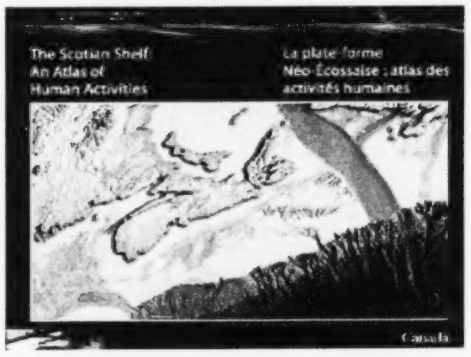

14

LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU PLAN

La réussite du Plan dépend de l'engagement et du soutien constants de tous les intervenants, les mesures utiles et tangibles étant le meilleur moyen de les obtenir. Les gouvernements pourront intégrer le Plan et ses dispositions pertinentes dans leurs politiques, programmes et documents de planification. De la même manière, les intervenants pourront intégrer le Plan à leurs propres plans sectoriels, codes de conduite ou normes, pour ne nommer que quelques-uns des outils qui sont à leur disposition.

Comme la gestion intégrée repose en bonne part sur l'intégration des politiques gouvernementales dans un vaste ensemble de ministères, la question se pose souvent de savoir ce qu'il faut faire lorsqu'une autorité gouvernementale ne peut pas s'engager à l'égard d'un aspect donné du Plan. En réponse à cette importante question concrète, précisons que le processus de planification concertée a été conçu de manière à ce qu'une autorité gouvernementale puisse donner son aval général au Plan tout en s'engageant à examiner plus à fond tel ou tel aspect de celui-ci dans l'avenir. Cette façon de procéder permet d'avancer dans l'application du plan en l'absence d'une entente totale sur tous ses aspects.

Au fur et à mesure que le Plan sera mis en œuvre, il sera absolument nécessaire de procéder à une bonne évaluation de son rendement. Les progrès accomplis seront mesurés d'après les résultats souhaités associés aux divers objectifs et d'après les résultats obtenus dans le cadre des stratégies et mesures connexes qui auront été adoptées. Le compte rendu des progrès sera transparent et l'information correspondante sera à la disposition de toutes les parties. Bien que le Plan ait été conçu pour être longtemps en place, il fera l'objet d'un examen tous les cinq ans.

On trouvera ci-après deux exemples de mise en pratique du Plan qui permettent de comprendre comment les stratégies et mesures adoptées peuvent contribuer aux grands objectifs.

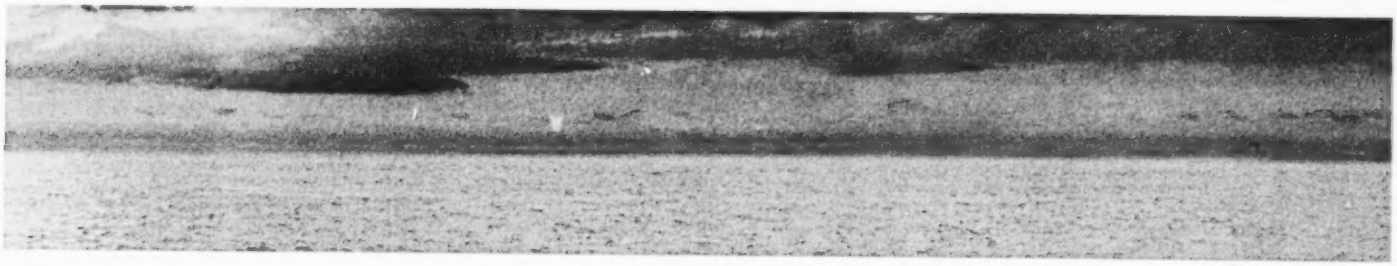

CONSERVATION DES CORAUX

15

Dans le monde entier, on s'intéresse depuis longtemps aux coraux tropicaux, qu'on cherche à protéger dans le cadre d'initiatives de conservation de la biodiversité marine, mais depuis quelques années on s'intéresse aussi de plus en plus aux coraux d'eau froide. Cet intérêt est dû au rôle important que jouent ces coraux dans l'écosystème et à leur sensibilité aux incidences des activités humaines. Au cours des cinq dernières années, plusieurs zones du plateau néo-écossais ont été fermées à la pêche afin de protéger les coraux; ainsi, on a fermé une zone pour protéger les récifs de coraux *Lophelia pertusa* dans le chenal Laurentien et une plus grande zone pour protéger une variété de coraux dans le chenal Nord-Est. Bien que ces zones de fermeture soient de bons exemples des efforts déployés pour protéger certaines concentrations de coraux au cas par cas, on cherche à adopter une approche d'ensemble en la matière.

Le Bureau de planification de la GIEPNE a récemment publié un Plan de conservation des coraux dans la Région des Maritimes, qui est fondé sur des consultations avec les intervenants du secteur maritime, des scientifiques et des partenaires gouvernementaux. Le Plan décrit ce qu'on sait des quelque 25 à 30 espèces de coraux présentes au large de la Nouvelle-Écosse, expose les principaux enjeux liés aux coraux et à la gestion des activités humaines, décrit les mesures de gestion en place, cerne les besoins de recherche et propose des stratégies et mesures pour conserver les zones dont on sait qu'elles sont ou peuvent être importantes pour les coraux. Le Plan de conservation des coraux représente une approche plus coordonnée et plus stratégique à la conservation, qui contribuera aux objectifs du Plan de GIEPNE.

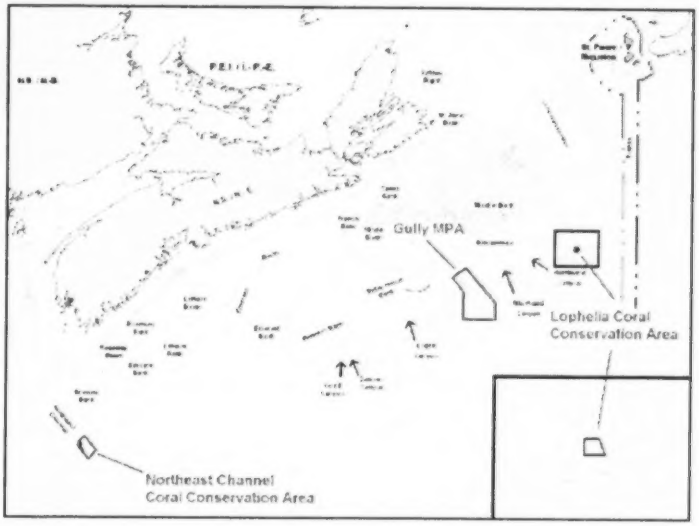

ALLER DE L'AVANT

16

Vous venez de lire ici un très bref aperçu du Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais, le premier plan du genre au Canada. Ce Plan représente un jalon et un accomplissement importants découlant de la *Loi sur les océans* du Canada, mais non toutefois la fin d'un processus. Les buts et objectifs définis dans le Plan visent l'engagement et le changement à long terme. Autrement dit, le Plan n'est véritablement qu'un début. Il importe que vous participiez à sa mise en œuvre et à l'adoption des mesures qui y sont reliées. Il importe aussi que vous fassiez votre part dans la réalisation de la vision du Plan.

Nous vous encourageons à prendre connaissance du texte intégral du Plan, pour avoir une connaissance plus détaillée des buts, objectifs et stratégies qu'il contient. Vous pouvez trouver le texte complet du Plan et tous les documents connexes produits au cours de son élaboration dans le site Web suivant : http://www.mar.dfo-mpo.gc/ca/oceans/f/essim/essim-intro-f.html

Le Bureau de planification de la GIEPNE est toujours prêt à rencontrer des particuliers ou des organismes. Si vous désirez recevoir un exemplaire du Plan ou discuter des prochaines étapes du processus de planification, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Bureau de planification de la GIEPNE
Division de la gestion côtière et des océans
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
C. P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

Tél. : 902-426-9900
Fax : 902-426-3855
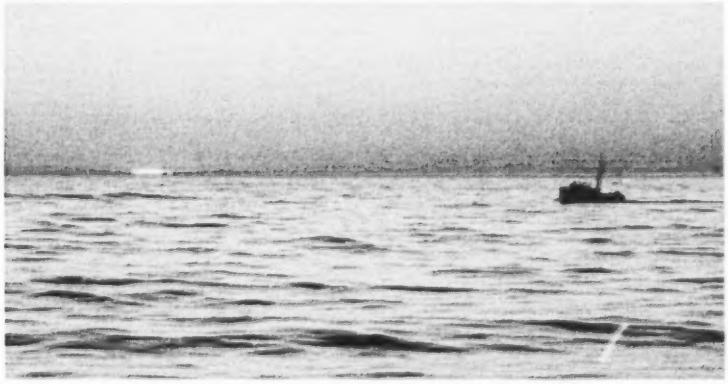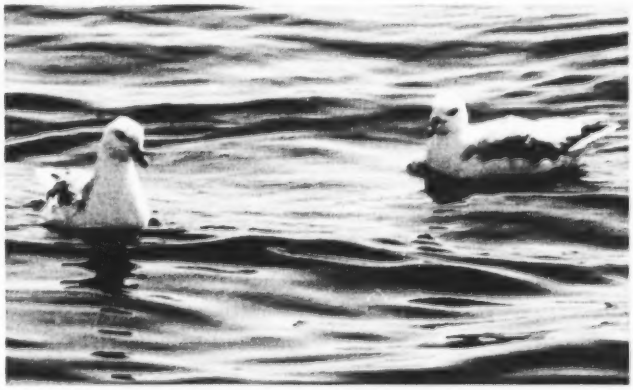
Courriel : essim@mar.dfo-mpo.gc.ca